



# Jeunesse et Avenir Hégenheim

## Centre Aéré Hégenheim

### Chorale des Jeunes

#### **Objet : Mise en place d'un PAI (protocole d'accueil individualisé)**

Madame, Monsieur

Lors de l'inscription de votre enfant, vous nous avez indiqué que votre enfant présente une ou plusieurs allergies alimentaires pouvant nécessiter un traitement, des soins ou certaines évictions alimentaires

Malheureusement, suite à une réunion avec notre prestataire, la société API-Restaurant, nous sommes au regret de vous informer que nous ne pouvons plus garantir la livraison de repas exempt d'allergène.

Afin de nous conformer aux textes en vigueur et continuer à accueillir votre enfant dans les meilleures conditions possibles, nous vous proposons d'élaborer un **PAI** (protocole d'accueil individualisé) qui a pour but :

- de préciser les modalités de restauration
- d'assurer, le cas échéant, la poursuite des soins à l'accueil de loisirs (prise de médicaments par voie orale, inhalée ou auto-injectable en cas d'urgence)

**A compter du mois de novembre 2012, en l'absence de PAI, nous ne pourrions plus que servir le repas « normal » à votre enfant.**

Nous vous invitons donc en cas de besoin, à demander rapidement la mise en place d'un PAI auprès de notre coordinatrice. Cette dernière se chargera de le mettre au point en étroite collaboration avec le médecin référent de notre structure et l'ensemble des intervenants (traiteurs, équipe pédagogique). Le PAI sera rédigé à partir des informations fournies par le médecin traitant ou le médecin spécialiste qui suit votre enfant.

Pour cela, vous voudrez bien télécharger et compléter le « dossier PAI » disponible sur notre site internet ([www.jeunesse-et-avenir.com](http://www.jeunesse-et-avenir.com)). Ce dossier est à nous retourner, accompagné d'un **bilan allergologique récent** indiquant les allergènes concernés et les évictions alimentaires à prévoir

L'ensemble des documents devront nous être adressé sous enveloppe cachetée à l'attention de « Madame Runser Virginie, Coordinatrice des accueils de loisirs, 9 rue de Hagenthal, 68220 Hégenheim », afin de permettre la mise en place rapide du PAI.

Dans l'attente de vous lire, nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et vous présentons nos meilleures salutations.

Le président



Samuel Runser